

Les politiques de sécurité nationale

Élaborer des politiques de sécurité nationale pour la bonne gouvernance du secteur de la sécurité

À propos de cette série

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certains concepts et questions liés à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux lecteurs la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches adoptées actuellement en la matière.

À propos de ce document d'information sur la RSS

Ce document d'information traite du rôle des politiques de sécurité nationale dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS). Ces politiques sont des documents de haut niveau qui établissent les priorités et principes essentiels guidant la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité assurés par l'État. De ce fait, elles sont aussi nécessaires pour mener à bien la RSS. Ce document d'information vise à expliquer comment ces politiques peuvent contribuer à la bonne GSS.

Ce document d'information répond aux questions suivantes :

- ▶ Qu'est-ce qu'une politique de sécurité nationale ? [Page 2](#)
- ▶ De quelle manière les politiques de sécurité nationale contribuent-elles à la bonne GSS ? [Page 4](#)
- ▶ Quelles sont les principales étapes de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale ? [Page 5](#)
- ▶ Quels sont les défis majeurs liés à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale ? [Page 8](#)
- ▶ En quoi les politiques de sécurité nationale sont-elles liées à la RSS ? [Page 9](#)



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit

Qu'est-ce qu'une politique de sécurité nationale ?

Une politique de sécurité nationale est une description officielle de la manière dont un État vise à assurer sa propre sécurité et celle de sa population : elle reflète la compréhension à l'échelon national des menaces et des risques qui pèsent sur le contexte de la sécurité, ainsi que des valeurs et principes qui doivent guider l'État pour maintenir la sécurité de l'État et la sécurité humaine. L'objectif de telles politiques est de définir une vision nationale d'ensemble sur laquelle l'élaboration d'autres documents, tels qu'une stratégie de sécurité nationale ou un plan sous-sectoriel, pourrait prendre appui. Les politiques de sécurité nationale peuvent se présenter comme un document unique ou comme une série de documents déjà existants qui constituent ensemble une politique cohérente et intégrée. Elle sont toujours définie par leur objet et non par le nom qu'elles portent : elles peuvent par exemple s'intituler « plan », « stratégie », « concept » ou encore « doctrine ».

Les politiques de sécurité nationale servent à guider l'action du gouvernement : elles ne constituent pas des lois à proprement parler, mais leur mise en œuvre nécessite de modifier le cadre juridique qui régit la prestation, la gestion et le contrôle des services de sécurité. **Ces politiques offrent la possibilité d'appliquer les principes de bonne gouvernance au secteur de la sécurité.**

Les politiques de sécurité nationale prennent en compte les valeurs et intérêts nationaux, les structures de gouvernance et les processus décisionnels, et permettent en général d'aboutir à une vision à long terme de la sécurité de l'État et de la sécurité humaine. **Une politique de sécurité nationale doit non seulement refléter le point de vue du gouvernement en place et des autres institutions étatiques, mais également celui des femmes et des hommes de la population dont l'opinion est recueillie via une représentation démocratique ou des consultations publiques.** Une politique de sécurité nationale peut être formulée en réponse à un cas précis, ou peut être requise par la loi, conformément à la constitution ou suite à la ratification d'un accord international, par exemple.

Une politique de sécurité nationale comprend généralement les éléments présentés dans la figure 1.

► **La bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et la réforme du secteur de la sécurité (RSS)** Par « bonne GSS », on entend l'application des principes de bonne gouvernance à la sécurité publique. Ces principes sont les suivants : responsabilité, transparence, état de droit, participation, réactivité, efficacité et efficience. La bonne GSS est donc un cadre normatif pour le bon fonctionnement du secteur de l'État chargé de la sécurité dans une démocratie.

Le **secteur de la sécurité** est composé de toutes les structures, institutions et personnes chargées de la prestation, de la gestion et du contrôle des services de sécurité au niveau national et local. Une bonne GSS signifie que le secteur de la sécurité est en mesure d'assurer la sécurité de l'État et la sécurité humaine de manière efficace et responsable, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains.

Établir une bonne gouvernance est l'objectif de la **réforme du secteur de la sécurité**. La RSS est un processus politique et technique visant à améliorer la sécurité de l'État et la sécurité humaine par une prestation, une gestion et un contrôle des services de sécurité plus efficaces et plus responsables, dans un cadre de contrôle civil et démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains. Les programmes de RSS peuvent porter soit sur une partie bien délimitée du secteur, soit sur le système dans sa totalité et la façon dont il fonctionne, mais leur objectif restera toujours le même : améliorer l'efficacité et la responsabilité.

Pour en savoir plus sur ces définitions centrales, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulés « La gouvernance du secteur de la sécurité », « La réforme du secteur de la sécurité », et « Le secteur de la sécurité ».

Figure 1 Caractéristiques d'une politique de sécurité nationale**Vision et objectifs**

Description précise et réaliste des conditions de sécurité nationale que l'État vise à créer sur une période spécifique dans un avenir proche, ainsi que des objectifs et résultats escomptés de la politique.

Valeurs et principes

Énoncé des valeurs et principes qui doivent guider la mise en œuvre de la stratégie, notamment les obligations internationales comme le respect pour les droits humains et l'égalité des sexes.

Intérêt national et environnement stratégique

Priorités de l'État en matière de sécurité fondées sur le contexte, les priorités et les obligations du pays.

Obligations internationales

Perspective nationale sur la sécurité et la coopération internationales, y compris les obligations multilatérales et les engagements juridiques internationaux.

Menaces, risques, défis et opportunités présents et futurs

Évaluation générale des facteurs internes et externes qui pourraient porter atteinte aux intérêts vitaux, ou empêcher la mise en œuvre de la politique.

De quelle manière les politiques de sécurité nationale contribuent-elles à la bonne GSS ?

Une politique de sécurité nationale qui repose sur les principes de la bonne GSS constitue une base solide pour la sécurité de l'État et la sécurité humaine. L'un des avantages les plus importants apportés par une telle politique réside dans la création d'une vision commune. En effet, intégrer une vision commune de la sécurité dans la politique de sécurité nationale permet d'assurer un processus décisionnel cohérent et aide à établir un ordre de priorités entre divers intérêts et objectifs.

Dans le cadre de la bonne GSS, les politiques de sécurité nationale servent cinq fonctions principales :

- **Définir une vision large de la sécurité nationale tenant compte des besoins divers de la population.** Une politique de sécurité nationale nécessite d'analyser de manière approfondie toutes les menaces qui pèsent sur la sécurité de l'État et la sécurité humaine, en s'appuyant sur le point de vue de tous les acteurs gouvernementaux qui jouent un rôle dans la sécurité, des acteurs non-étatiques comme les groupes de la société civile, et dans l'idéal, des acteurs internationaux. Les politiques de sécurité nationale permettent d'aborder dans une même tribune l'ensemble des défis existants en termes de sécurité extérieure et intérieure.
- **Elaborer des politiques plus efficaces autour d'une vision commune de sécurité.** Les politiques de sécurité nationale permettent aux différents acteurs d'aligner leurs réponses politiques ou leurs décisions opérationnelles selon une vision centrale d'objectifs à court et à long terme. Ainsi, parce qu'elle optimise les contributions de tous les acteurs de la sécurité par le biais d'un processus centralisé d'élaboration des politiques, une politique de sécurité nationale permet d'accroître l'efficacité du secteur de la sécurité. Ceci est particulièrement important lorsque des menaces à la sécurité requièrent l'intervention d'un grand nombre d'acteurs internes et externes au secteur de la sécurité.
- **Renforcer la responsabilité du secteur de la sécurité.** Une politique de sécurité nationale permet une meilleure utilisation des ressources selon des valeurs et des objectifs communs, tout en évitant les redondances et en minimisant les failles. Cela nécessite que le budget affecté à la sécurité soit à la fois viable, réaliste, et équilibré par rapport à d'autres priorités nationales. Une politique de sécurité nationale contribue également à renforcer la responsabilité, en fournissant une référence claire à l'aune de laquelle les résultats peuvent être évalués.
- **Instaurer un consensus national sur la sécurité.** Un processus consultatif d'élaboration de politiques de sécurité nationale favorise le dialogue national et la coopération entre les différents groupes professionnels, politiques sectoriels et de la population. Une telle discussion peut promouvoir le consensus sur les valeurs fondamentales de la prestation, de la gestion et du contrôle de la sécurité par l'État. En outre, ces approches transparentes et participatives contribuent à améliorer la confiance du public dans la prestation de sécurité de l'État.
- **Renforcer la confiance et la coopération à l'échelon régional et international.** Une politique de sécurité nationale cohérente, transparente et accessible au public adresse un message aux partenaires régionaux sur les valeurs, les préoccupations et les intentions d'un État en matière de sécurité et de défense, et souvent, sur ses intentions spécifiques en termes de coopération régionale ou internationale. Cette forme de communication ouverte aide à prévenir les conflits et à faciliter la coopération internationale.

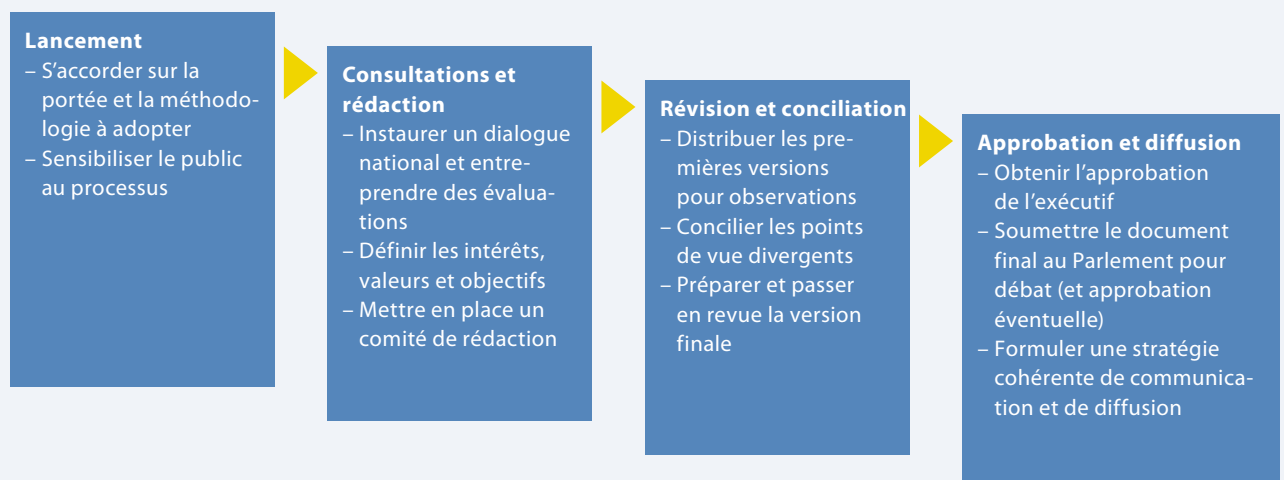
Quelles sont les principales étapes de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale ?

Il n'existe aucun modèle universel pour la formulation des politiques de sécurité nationale, chaque politique devant refléter le contexte spécifique qui lui est propre ; mais généralement, l'élaboration d'une politique de sécurité nationale s'organise autour de quatre étapes distinctes : le lancement ; la consultation et la rédaction ; la révision et la conciliation ; l'approbation et la diffusion (voir figure 2).

Lancement. Un processus de formulation d'une politique de sécurité nationale peut être initié par l'exécutif à la suite d'une décision politique, peut être une obligation légale, ou peut résulter d'un examen de la politique précédente. Un tel processus peut être mis en œuvre à intervalles réguliers de quelques années, ou occasionnellement, lorsque le gouvernement en place le juge nécessaire ou si la loi le prescrit. Lors de la mise au point d'une nouvelle politique de sécurité nationale, il est bon de débiter par une étude de faisabilité, afin de s'accorder sur la méthodologie à adopter et la portée du processus d'élaboration, d'allouer les ressources humaines et financières nécessaires et de sensibiliser le public.

Consultation et rédaction. L'exécutif nomme habituellement un comité ad hoc pour organiser des consultations et/ou rédiger une première version de la politique de sécurité nationale. Une autre possibilité est de confier cette tâche à un organisme déjà existant. Des organes consultatifs en matière de sécurité tels que les commissions parlementaires ou les conseils nationaux de sécurité peuvent assumer cette fonction, en raison de l'expérience, du soutien institutionnel et du mandat axé sur la sécurité dont ils bénéficient. Cependant, des experts indépendants non gouvernementaux peuvent aussi être impliqués. Le comité peut être chargé de mener des consultations et des évaluations des besoins, ainsi que de commander des articles de fond et des études d'experts indépendants sur des sujets pertinents ; il peut aussi avoir la tâche de rédiger et réviser les ébauches successives, et de concilier les différents retours avant de produire la version finale de la politique. Le fait de nommer le plus tôt possible un comité de rédaction qui soit représentatif et techniquement compétent facilite grandement le processus d'élaboration dans son ensemble.

Figure 2 Les quatre étapes de l'élaboration d'une politique de sécurité nationale



De larges consultations contribuent à rendre les politiques de sécurité nationale inclusives et légitimes, et peuvent faciliter leur mise en œuvre.

Les politiques de sécurité nationale bénéficient notamment des contributions des intervenants suivants:

- *les acteurs gouvernementaux de la sécurité*, comme les ministères de la Défense et de l'Intérieur, les agences de renseignement, les représentants des forces armées, les comités législatifs et les organismes de gestion financière ;
- *les ministères qui ne sont pas traditionnellement associés au secteur de la sécurité*, tels que les ministères des Affaires étrangères, du Développement, de l'Économie, de l'Agriculture, des Transports, de la Santé et de l'Immigration ;
- *les acteurs non gouvernementaux*, comme les partis politiques d'opposition, les médias, les groupes de femmes, les organisations de la société civile, les universitaires, et les experts techniques indépendants ;
- *la population*, car les consultations publiques renforcent la légitimité du processus et de la politique, ce qui fait mieux correspondre les politiques avec les véritables besoins de la nation en matière de sécurité. En outre, élargir la consultation au-delà des représentants élus permet également de prendre en compte l'opinion de groupes sous-représentés, tels que les femmes et les minorités ethniques, religieuses et de genre.

Pour en savoir plus sur l'égalité des genres et la sécurité, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulés « L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité », « L'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité ».

► **Stratégies de sécurité nationale** Une politique de sécurité nationale diffère d'une stratégie de sécurité nationale, bien que ces termes soient parfois utilisés de manière interchangeable. La politique de sécurité nationale décrit de manière générale les priorités et les objectifs en matière de sécurité. La stratégie de sécurité nationale, quant à elle, décrit comment ces objectifs peuvent être atteints. Il s'agit d'un document (ou d'un ensemble de documents) décrivant les instruments nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de sécurité nationale, la façon dont ils devraient être utilisés à long terme et comment les utiliser ensemble afin d'éviter les redondances et de faire le meilleur usage des ressources. En somme, une stratégie de sécurité nationale décrit comment atteindre les objectifs fixés par une politique de sécurité nationale.

Révision et conciliation. Il s'agit du volet final du processus de rédaction qui consiste à rassembler toutes les suggestions faites au sujet des versions préliminaires et issues des consultations antérieures, de manière à créer une version définitive de la politique de sécurité, qui sera ensuite passée en revue. Les consultations inclusives peuvent faire ressortir de multiples opinions sur la sécurité nationale. C'est le rôle du comité de rédaction de synthétiser ces différents points de vue en une démarche cohérente vis-à-vis de la prestation des services publics de sécurité pour tous les hommes, femmes, filles et garçons, ainsi que pour l'État. Il peut pour cela faire circuler les premières ébauches de la politique au moment des consultations et de la rédaction soit en interne, auprès du grand public, ou les deux. Adopter une approche en deux temps peut également aider à concilier des opinions divergentes au sujet de la politique de sécurité nationale : dans un premier temps, une consultation publique, large et inclusive, peut donner lieu à des suggestions à caractère non obligatoire, ce qui, par la suite, permettra au comité de rédaction de s'appuyer sur ces propositions pour produire et finaliser sa propre version.

Approbation et diffusion. Avant d'être mises en œuvre, les politiques doivent être approuvées par l'organe ayant commandé le projet de texte (généralement l'exécutif). Tous les systèmes politiques ne requièrent pas nécessairement que les politiques de sécurité nationale passent par l'approbation du Parlement ; toutefois, lorsqu'elles sont approuvées volontairement par une assemblée démocratiquement élue, leur légitimité s'en trouve toujours renforcée. L'approbation du Parlement peut aussi contribuer à faire connaître les politiques au public, et participer à une stratégie cohérente de communication et de diffusion. Pour toutes ces raisons, l'exécutif peut volontairement soumettre une nouvelle politique de sécurité nationale au Parlement pour examen, débat, modification ou approbation. Tous les parlements ne jouent pas nécessairement le même rôle : dans certains systèmes, ils sont habilités à apporter des changements majeurs à une politique avant de l'approuver ; dans d'autres, ils peuvent uniquement accepter la nouvelle politique sans être en mesure d'y apporter des modifications. Et dans bien des cas, les parlements ne jouent aucun rôle dans l'approbation d'une nouvelle politique de sécurité nationale, ou à la seule discrétion de l'exécutif.

Pour en savoir plus sur les rôles et responsabilités du parlement dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité, veuillez vous référer au document d'information sur la RSS intitulés « Les Parlements ».

Une fois la politique de sécurité nationale formulée et approuvée, il faut la mettre en œuvre. Or, il s'agit d'un document de haut niveau et à caractère général qui ne fournit aucun détail sur la façon de traduire ses objectifs en mesures concrètes. Sa mise en œuvre requiert donc de procéder à une évaluation rigoureuse des capacités existantes de réponse aux menaces et priorités identifiées. Cela nécessite souvent d'analyser cette politique du point de vue de chaque acteur sectoriel impliqué dans sa mise en œuvre, mais aussi de mener de vastes révisions législatives avant d'être en mesure de proposer des actions concrètes de mise en œuvre. En outre, mettre en place un dispositif permettant d'assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation de la politique aide à en identifier les lacunes et les insuffisances.

Il est également nécessaire de réexaminer régulièrement la pertinence de la politique, à la lumière des capacités réelles de réponse et des dernières évaluations des menaces. Les examens des politiques de sécurité nationale permettent d'achever le processus, et peuvent aboutir au lancement d'une nouvelle politique de sécurité nationale. Dans certains pays, cette mission incombe à un organe institutionnel, comme le conseil de sécurité nationale, tandis que d'autres pays assignent cette tâche à un comité d'examen interministériel ad hoc ou à un réseau d'experts multi-acteurs. Dans d'autres encore, des groupes permanents sont créés à cet effet. Enfin, les parlements ont également la responsabilité de veiller à la bonne mise en œuvre et au respect de la politique de sécurité nationale.

Quels sont les défis majeurs liés à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale ?

Trouver un équilibre entre les menaces conventionnelles et non conventionnelles. Un large éventail de menaces doit être pris en compte dans les politiques de sécurité nationale, car les menaces peuvent avoir de nombreuses origines et n'affectent pas de la même façon les différents groupes qui composent la population – en raison de leur genre, origine ethnique, religion, statut socioéconomique ou lieu de vie. Des exemples typiques sont les conflits internes et entre États, le terrorisme et la criminalité transnationale, mais aussi les menaces économiques et sociales auxquelles l'État et la société doivent faire face, comme la violence sexiste ou la violence motivée par des considérations religieuses ou raciales, les niveaux élevés de violence armée, ou encore l'instabilité économique. L'environnement des menaces doit être constamment surveillé par un groupe permanent chargé d'évaluer la mise en œuvre de la politique de sécurité nationale.

Trouver un équilibre entre la transparence et le secret lors de l'élaboration de politiques de sécurité nationale. L'élaboration de politiques de sécurité nationale implique de manipuler des informations sensibles, pouvant placer l'État dans une situation de vulnérabilité. Pour cette raison, le maintien du secret au cours du processus de rédaction peut être nécessaire. Toutefois, la confiance dans une politique de sécurité nationale tant en interne qu'en externe dépend d'un dialogue ouvert avec le public et d'un processus d'élaboration transparent. Certains États tentent de contourner ce problème en utilisant un langage vague (appelé « ambiguïté stratégique »), ou en rédigeant deux versions différentes de la politique, l'une classifiée et l'autre publique. Ces méthodes peuvent cependant compromettre la légitimité et la confiance nées du processus d'élaboration et accordées à la politique qui en a résulté. Une autre approche consiste à faire de la politique de sécurité nationale un objet de débat public portant sur les objectifs et les valeurs généraux en matière de sécurité. Il est alors possible d'intégrer les détails de la mise en œuvre seulement dans les stratégies de sécurité nationale ou dans d'autres mécanismes de planification lorsque le secret doit être préservé.

Trouver un équilibre entre les coûts et les avantages de l'examen d'une politique de sécurité nationale. La mise en œuvre de politiques de sécurité nationale demande des ressources humaines et financières. En outre, elles prescrivent souvent des changements stratégiques dans le sec-

teur de la sécurité qui peuvent avoir des effets déstabilisants au moment de leur mise en place. Réexaminer les politiques de sécurité nationale trop fréquemment nuit aux ressources et à l'efficacité du secteur de la sécurité, mais des examens périodiques sont toutefois nécessaires – en particulier lorsque l'environnement stratégique change ou si la politique de sécurité en vigueur est jugée inadéquate. Le meilleur moyen d'identifier de manière fiable le moment le plus opportun pour réexaminer une politique de sécurité nationale consiste à accompagner sa mise en œuvre d'un suivi continu.

Trouver un équilibre entre le débat public et les contributions d'experts. Le débat public constitue un bon moyen de renforcer la légitimité d'une politique de sécurité nationale aux yeux de la population, et de la rendre plus adaptée aux différents besoins des hommes, des femmes, des filles et des garçons en matière de sécurité. Toutefois, les opinions du public doivent être enrichies de l'analyse d'experts indépendants et de la compétence technique de spécialistes internes et externes au secteur de la sécurité. Si le fait de débattre publiquement de questions de sécurité est contesté, cela peut donner l'impression que le sujet est contrôlé par des intérêts politiques ou sectoriels, et par là même risquer de compromettre le consensus et la légitimité de la politique. En revanche, un climat de débat et de consensus, favorisé par un processus d'élaboration transparent et une stratégie globale de communication, permet d'éviter ces problèmes.

Trouver un équilibre entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre. Bien qu'une politique de sécurité nationale doive, par définition, être ambitieuse et définir une vision globale en matière de sécurité nationale, il est nécessaire de se souvenir pendant le processus de rédaction que la politique ne sera déterminante qu'à condition d'être menée à bien. Cela nécessite de réfléchir dès le départ aux moyens d'assurer sa mise en œuvre future. Ainsi, il faudra peut-être inclure une clause sur la nécessité d'élaborer ensuite une stratégie ou un plan de sécurité nationale pour concrétiser les perspectives contenues dans la politique. Il faut aussi réfléchir au degré de précision exigé pendant la phase d'élaboration de la politique et à la marge de manœuvre dont doivent disposer ceux qui auront à la concrétiser par le biais de stratégies et de plans sectoriels. Des efforts pour établir le dialogue avec ceux qui, à terme, mettront en œuvre la politique sont également essentiels à l'étape de la formulation des politiques.

En quoi les politiques de sécurité nationale sont-elles liées à la RSS ?

Les politiques de sécurité nationale définissent les priorités nationales relatives à la sécurité de l'État et à la sécurité humaine et les capacités nécessaires pour y répondre. Cela signifie que les politiques de sécurité nationale peuvent être reliées au processus de RSS de deux façons différentes :

- Dans un contexte où une politique de sécurité nationale est développée ou révisée dans le cadre d'un processus politique plus large, la RSS peut s'avérer nécessaire pour la mettre en œuvre et pour atteindre les objectifs établis par cette dernière.
- Dans un contexte où la RSS a déjà été identifiée comme une priorité nationale, comme dans le cas d'un pays sortant de crise ou en transition vers un nouveau système politique, une nouvelle politique de sécurité nationale est généralement requise afin de créer une vision globale de la sécurité de l'État et de la sécurité humaine pouvant guider le processus de réforme.

Même si elle ne porte que sur une seule composante du secteur de la sécurité à la fois, la RSS peut être globale, à condition qu'il existe un cadre général définissant les principes, valeurs et objectifs pour la sécurité de l'État et la sécurité humaine. **La RSS ne peut pas être efficace si elle est dissociée des autres priorités et stratégies de sécurité nationale. Pour cette raison une politique de sécurité nationale, lorsqu'elle est bien formulée et fondée sur une évaluation des besoins nationaux en matière de sécurité, est un outil fondamental pour la RSS.**

Pour en savoir plus sur la RSS, veuillez vous référer au document d'information sur la RSS intitulés « La réforme du secteur de la sécurité ».

Ressources additionnelles

Pour plus de détails sur le processus d'élaboration des politiques de sécurité nationale :

- Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies (UNSSR Taskforce)
United Nations Support to National Security Policy- and Strategy-Making Processes
dans Security Sector Reform Integrated Technical Guidance Notes (Nations Unies, 2012, p.117–146).
- Bård Knudsen
Developing a National Security Policy/Strategy: A Roadmap
S+F : Sicherheit und Frieden/Security and Peace 3, 2012, p. 135–140.
- Peter Albrecht et Karen Barnes
Place du genre dans l'élaboration de politiques de sécurité nationale
dans Boîte à outils « Place du genre dans la réforme du secteur de la sécurité », Megan Bastick et Kristin Valasek (dir. publ.) (Genève : DCAF, OSCE/ BIDDH, UN-INSTRAW, 2008).
- International Working Group on National Security
The Policy Process
Global Policy Brief 3, 2011.

Pour des exemples de lois et d'instruments internationaux pertinents en matière d'égalité des sexes et d'élaboration de politiques de sécurité nationale :

- Assemblée générale des Nations Unies
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)
18 décembre 1979 (Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1249, p. 13).
- Nations Unies
Déclaration et Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
27 octobre 1995.
- Conseil de sécurité des Nations Unies
Résolution 1325 (2000) (sur les femmes, la paix et la sécurité)
31 octobre 2000, S/RES/1325 (2000).

Autres ressources du DCAF sur la RSS

- Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens œuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : **www.dcaf.ch**
De nombreuses ressources sont également disponibles en français et dans d'autres langues.
- Le site Web de la Communauté des praticiens du DCAF-ISSAT propose une gamme de ressources d'apprentissage en ligne pour les praticiens de la RSS à l'adresse suivante : **<http://issat.dcaf.ch>**

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF) est une fondation internationale qui a pour mission d'aider la communauté internationale à appliquer les principes de bonne gouvernance et à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité. À cet effet, le centre élabore les normes internationales ou nationales appropriées, en assure la promotion, mène des recherches sur mesure dans le secteur politique, définit les bonnes pratiques ainsi que les recommandations pertinentes qui permettront de mettre en place une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. Sur le terrain, il apporte son soutien en donnant son avis consultatif et propose des programmes d'assistance technique à toutes les parties intéressées.

Le DCAF tient à remercier

Petra Gurtner pour la production et la conception de ce document,

Cherry Ekins pour l'édition en anglais,

Lynda Chenaf pour l'édition en français,

Linda Machata pour la traduction en français, et

Fernando Colaço pour le développement

de l'application pour smartphones et tablettes.

Éditrice de la série

Fairlie Chappuis

Publication à citer comme suit

Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève, « Les politiques de sécurité nationale », Série de documents d'information sur la RSS (Genève : DCAF, 2015).

© DCAF. Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse www.dcaf.ch. Vous pouvez librement copier et distribuer ce document à condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.



DCAF

un centre pour la sécurité,
le développement et
l'état de droit

Centre pour le contrôle démocratique
des forces armées – Genève
BP. 1360
CH-1211 Genève 1
Suisse

Vous pouvez consulter les documents
d'information sur la RSS en ligne ou télécharger
l'application pour smartphones et tablettes
correspondante à l'adresse suivante :
www.ssrbackgrounders.org